

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 NOVEMBRE 2019** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Raymond PAILLÉ,	conseiller
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Sont absents :

Christian CÔTÉ,	conseiller;
Dominic LAQUERRE,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

19,267 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

19,268 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

- 31.1 SUIVI DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE PANNEAUX D'ARRÊT LUMINEUX;
- 31.2 FONDATION À NOTRE SANTÉ – Tableau d'honneur.

19-231 RÉSOLUTION NO 19-231 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

19,269 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 octobre 2019.

19-232 RÉSOLUTION NO 19-232 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 octobre 2019 tel que présenté.

19,270 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Comme M. Dany Ouellet est présent dans la salle, la mairesse suggère de traiter immédiatement le point 11 de l'ordre du jour concernant l'appui à une demande de M. Ouellet à la CPTAQ. Les membres du conseil sont d'accord.

19,271 CPTAQ – Appui à une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de M. Dany Ouellet

19-233

RÉSOLUTION NO 19-233 CPTAQ – APPUI À UNE DEMANDE D'UTILISATION UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE PRÉSENTÉE PAR M. DANY OUELLET

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le demandeur, M. Dany Ouellet, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir une autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour un projet de récréation extensive incluant lieu de pique-nique, piste de randonnée pédestre et d'hébertisme, ski de randonnée et raquettes, piste d'équitation, alpinisme, camp de chasse, chasse et pêche et poste d'observation sur sa propriété faisant partie du lot 5 738 894 du cadastre de Québec à Kingsey Falls;
- 2 Le projet conserve la même superficie au potentiel agricole du lot du demandeur puisque la partie visée est non-cultivée;
- 3 Les conséquences d'une autorisation à ce projet sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles n'empêche en rien le processus de l'agriculture;
- 4 Le projet respecte les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- 5 Ce projet ne peut pas avoir la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;
- 6 L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles n'est nullement atteinte;
- 7 Il n'y a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;
- 8 Le projet n'affectera pas le développement économique de la région;
- 9 La demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI À LA DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande de M. Dany Ouellet à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 3,13 hectares faisant partie du lot 5 738 894 du Cadastre officiel de Québec, circonscription foncière de DRUMMOND.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à M. Dany Ouellet.

19,272 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Aucun compte rendu n'est présenté.

19,273 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Services des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

19,274 COMPTES DU MOIS

19-234 RÉSOLUTION NO 19-234 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT QUARANTE MILLE DEUX CENT CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT CENTS (240 205,98 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

19,275 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

19,276 SEMAINE NATIONALE DES PROCHES AIDANTS 2019 – Motion

La mairesse souligne la Semaine nationale des proches aidants 2019 qui se tient du 3 au 9 novembre en lisant un texte le texte suivant :

« Nous célébrons du 3 au 9 novembre 2019, la Semaine nationale des proches aidants du Québec. Cette année, cette semaine a pour thème : *« Parce que nous serons tous proches aidants, cultivons la bienveillance »*.

Cultivons la bienveillance envers les proches aidants en faisant une petite action, un petit geste de soutien envers eux. Cultivons la bienveillance en mettant en lumière celle qui anime sur une base quotidienne les personnes proches aidantes et les organismes qui les soutiennent comme l'Association des proches aidants Arthabaska-Érable.

Parce que nous serons tous proches aidants, cultivons également la bienveillance collective pour construire une société plus équitable pour ces 1,6 million de personnes proches aidantes du Québec. Remercions et soutenons ces personnes qui font la différence dans notre région. »

19,277 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. FERNAND BISSONNETTE – Superficie d’un garage intégré

19-235

**RÉSOLUTION NO 19-235
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR
M. FERNAND BISSONNETTE
SUPERFICIE D’UN GARAGE INTÉGRÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Fernand Bissonnette possède la propriété située au 395, route Goudreau;
- 2 M. Bissonnette désire construire un garage intégré à la résidence d’une superficie de 105 m² comparativement à la superficie de 93 m² autorisée à l’article 6.1.8 du règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l’accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s’applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-19-25, le comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil municipal d’accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. Fernand Bissonnette la dérogation mineure permettant de construire un garage intégré d’une superficie de 105 m² comparativement à la superficie de 93 m² autorisée à l’article 6.1.8 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte les lots 5 499 244 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

19,278 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires et que la liste sera envoyée au ministère des Affaires municipale et de l’Occupation du territoire tel que requis par la loi.

19,279 TRÉSORERIE – Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2019

La directrice générale mentionne que conformément à l’article 105.4 de la *Loi sur les cités et ville*, elle a déposé les états comparatifs au 31 octobre 2019 aux membres du conseil municipal.

19,280 RESSOURCES HUMAINES – Augmentation salariale des employés pour 2020

**19-236 RÉSOLUTION NO 19-236
AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS
POUR L'EXERCICE 2020**

CONSIDÉRANT QUE :

1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à la grille salariale de ses employés permanents et saisonniers, à la grille salariale des pompiers et des premiers répondants, à la brigadière et aux membres du conseil municipal une augmentation de **DEUX ET DEMI POUR CENT (2,5 %)** pour l'exercice 2020. Cette augmentation ne touche pas les étudiants.
- 2- **ENTRÉE EN VIGUEUR.** Cette augmentation salariale sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

19,281 DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**19-237 RÉSOLUTION NO 19-237
DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL
DU MINISTÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- 2 Ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- 3 En décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qui a été reconduit en 2019;
- 4 Ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un

nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

- 5 Ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- 6 La Ville de Kingsey Falls désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- 7 La Ville de Kingsey Falls prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- 8 La ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Arthabaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Arthabaska.

19,282 SESSIONS DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2020

19-238

RÉSOLUTION NO 19-238 DATE DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DATE DES SESSIONS ORDINAIRES.** Le conseil municipal adopte le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 qui se tiendront les lundis ou les mardis le cas échéant, et qui débiteront à 19 h 30:

- lundi, 13 janvier 2020	- lundi, 6 juillet 2020
- lundi, 3 février 2020	- lundi, 3 août 2020
- lundi, 2 mars 2020	- mardi, 8 septembre 2020
- lundi, 6 avril 2020	- lundi, 5 octobre 2020
- lundi, 4 mai 2020	- lundi, 2 novembre 2020
- lundi, 1 ^{er} juin 2020	- lundi, 7 décembre 2020
- 2- **INFORMATION.** Afin d'informer la population, un avis sera publié dans l'Écho des chutes, édition de décembre 2019.

19,283 ADOPTION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE

19-239 **RÉSOLUTION NO 19-239**
ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE
DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le 9 novembre 2019 entrera en vigueur le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres;
- 2 L'objectif de ce règlement est d'accroître le niveau de préparation aux sinistres à l'échelle des municipalités locales;
- 3 Un comité formé de divers intervenants de la municipalité a élaboré un plan de sécurité civile pour la ville;
- 4 Il y a lieu que le conseil adopte ce plan;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le Plan de sécurité civile de la Ville de Kingsey Falls déposé le 4 novembre 2019.

19,284 ENTENTE INCENDIE AVEC LA VILLE DE VICTORIANVILLE

19-240 **RÉSOLUTION NO 19-240**
ENTENTE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE
ÉTABLISSANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE
SERVICES POUR LA PROTECTION INCENDIE
AVEC LA VILLE DE VICTORIANVILLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Victoriaville et la Ville de Kingsey Falls désirent se prévaloir des dispositions pertinentes de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture mutuelle de services pour la protection incendie avec la Ville de Victoriaville.
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Ville de Victoriaville.

19,285 RÉFECTION DE LA RUE CARON – Paiement du décompte final n° 6

**19-241 RÉSOLUTION NO 19-241
RÉFECTION DE LA RUE CARON (ENTRE LES
RUES COMEAU ET PICARD)
PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 6 FINAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 6 et le certificat de réception définitive des ouvrages de réfection de la rue Caron;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement final pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer au Groupe Gagné Construction inc., à titre de paiement final des travaux de réfection de la rue Caron, un montant de **VINGT MILLE SEPT CENT DIX DOLLARS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (20 710,52 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 6, préparé par Les Services exp inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même programme de la TECQ 2014-2018.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à au Groupe Gagné Construction inc.

19,286 TRAVAUX D'AQUEDUC RUE GIBSON – Paiement du décompte n° 1

**19-242 RÉSOLUTION NO 19-242
TRAVAUX D'AQUEDUC RUE GIBSON
PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif no 1 pour les travaux d'aqueduc sur la rue Gibson;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à La Sablière de Warwick Ltée, à titre de paiement final des travaux d'aqueduc sur la rue Gibson, un montant de **QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (90 844,88 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif no 1 préparé par Pluritec.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

19,287 TRAVAUX DE PAVAGE RUE GIBSON – Contrat

19-243

**RÉSOLUTION NO 19-243
TRAVAUX DE PAVAGE RUE GIBSON
CONTRAT À PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville a procédé à des travaux d'aqueduc sur la rue Gibson;
- 2 Il y a lieu de procéder à la pose de pavage bitumineux sur la section des travaux;
- 3 Pavage Veilleux (1990) Inc. a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde à Pavage Veilleux (1990) Inc. le contrat pour procéder à des travaux de pavage sur une section de la rue Gibson, le tout tel que prévu à la soumissions Divers-PA, datée du 24 octobre 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TREIZE MILLE SIX CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (13 642,50 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Pavage Veilleux (1990) Inc.

19,288 DÉCORATIONS DE NOËL

19-244

**RÉSOLUTION NO 19-244
DÉCORATIONS DE NOËL
MANDAT AU SERVICE D'HORTICULTURE
DE CASCADES CANADA ULC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les fêtes de Noël approchent et qu'il y a lieu de décorer l'extérieur des édifices municipaux;
- 2 Des fonds sont disponibles au budget pour ces travaux;
- 3 Le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC pour procéder à la fourniture, la préparation, à l'installation et à l'enlèvement des décorations de Noël à l'extérieur de ses édifices municipaux.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Service d'horticulture de Cascades Canada ULC.

19,289 MANDATS POUR PLANS D'AMÉNAGEMENT ET ARCHITECTURE DU PAYSAGE

19,289.1 PARC MUNICIPAL

**19-245 RÉSOLUTION NO 19-245
MANDAT POUR PLAN D'AMÉNAGEMENT
DU PARC MUNICIPAL À
SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Tel que prévu à la résolution no 19-183, une rencontre a eu lieu entre M. Donald Bonsant, urbaniste des Services EXP inc. et les membres du comité du parc municipal;
- 2 Suite à cette rencontre, Les Services EXP inc. ont déposé une offre de services professionnels en aménagement et architecture du paysage pour le parc municipal;
- 3 Il y a lieu que la ville fasse faire un plan pour compléter l'aménagement du parc;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services EXP inc. pour la préparation d'un plan d'aménagement du parc municipal, le tout tel que prévu à l'offre de services no SHE-000255820-A0.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (4 800,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services EXP inc.

19,289.2 PARC AU 9, RUE CARON

**19-246 RÉSOLUTION NO 19-246
MANDAT POUR PLAN D'AMÉNAGEMENT
D'UN PARC À AMÉNAGER AU 9, RUE CARON
À SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Tel que prévu à la résolution no 19-183, une rencontre a eu lieu entre M. Donald Bonsant, urbaniste des Services EXP inc. et les membres du comité du parc municipal;
- 2 Lors de cette rencontre, le projet d'aménagement d'un parc à côté de l'hôtel de ville, sur le terrain du 9, rue Caron, a été discuté;
- 3 Ce parc fait partie du projet d'amélioration des infrastructures pour les personnes âgées indiqué dans la Politique sociale adoptée par la ville;
- 4 Les Services EXP inc. ont déposé une offre de services professionnels en aménagement et architecture du paysage pour l'élaboration de ce nouveau parc;
- 5 Il y a lieu que la ville fasse faire un plan d'aménagement pour ce parc;
- 6 Des montants sont disponibles au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services EXP inc. pour la préparation d'un plan d'aménagement pour un nouveau parc au 9, rue Caron, le tout tel que prévu à l'offre de services no SHE-000255820-A0.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE NEUF CENTS DOLLARS (1 900,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services EXP inc.

19,290 INSONORISATION DU PAVILLON DES LOISIRS

Ce point est reporté à une prochaine session.

19,291 SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVIL DU QUÉBEC DE LA MRC D'ARTHABASKA (SIUCQ) – Renouvellement de l'adhésion pour 2020

19-247 RÉSOLUTION NO 19-247 SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CENTRE-DU-QUÉBEC (SIUCQ) DE LA MRC D'ARTHABASKA RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSIONS POUR 2020

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 16-145, la Ville de Kingsey Falls a adhéré au Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska, organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d'une urgence;
- 2 La priorité du SIUCQ est d'aider les municipalités à offrir un environnement sécuritaire aux citoyens et de s'assurer qu'ils auront tout le support voulu lors d'un sinistre;

- 3 Il y a lieu que la ville renouvelle son adhésion à ce service;
- 4 Des crédits seront prévus au budget 2020 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler son adhésion au Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **UN DOLLARS ET DIX CENTS (1,10 \$) par habitant**, pour les fins de la présente résolution. Cette contribution inclut :
 - Recenser, sécuriser et soutenir les sinistrés sur le lieu d'une intervention d'urgence;
 - Évacuer un secteur, détourner le trafic et établir un périmètre de sécurité sous les ordres du Service de sécurité incendie ou de la Sûreté du Québec;
 - Établir une aire de réhabilitation pour les intervenants en collaboration avec les services d'urgence lors de sinistres ou lors de conditions climatiques extrêmes;
 - Faire l'évaluation médicale des sinistrés et intervenants en collaboration avec les ambulanciers sur les lieux du sinistre;
 - Être une ressource complémentaire aux services de première ligne pour la sécurité de la population et des intervenants lors de mesures d'urgence municipale;
 - Participer lors d'un événement culturel, sportif ou autre à la sécurité routière (périmètre, trafic, etc.) d'une durée maximale de 6 h incluant un nombre de bénévoles et de véhicules pouvant varier selon la disponibilité.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska.

19.292 RÉGULARISATION D'UN TERRAIN AVEC UN CITOYEN

19-248

RÉSOLUTION NO 19-248 CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN RUE GIBSON POUR RÉGULARISER UN TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Mme Francine Girardin et M. Raymond Grandmont sont propriétaires de l'immeuble situé au 65, rue Gibson, dont le terrain est de forme irrégulière;
- 2 Suite à une entente verbale intervenue il y a de nombreuses années, Mme Girardin et M. Grandmont ont construit un muret en béton qui se trouve sur le lot no 5 740 239 appartenant à la ville;
- 3 Mme Girardin et M. Grandmont aimeraient régulariser la situation;
- 4 La ville n'a pas besoin de cette portion de terrain;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à céder à madame Francine Girardin et M. Raymond Grandmont une parcelle de terrain du lot no 5 740 239 situé à partir du muret vers le lot 5 740 233.
- 2- **CONDITIONS.** La présente cession est faite à la condition que Mme Girardin et M. Grandmont assument tous les frais inhérents à la cession, soit frais d'arpenteur, de notaire, d'enregistrement et autres.
- 3- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour les fins de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Francine Girardin et monsieur Raymond Grandmont.

19,293 DEMANDE DE LA CORPORATION DES LOISIRS POUR LA FERMETURE DE LA RUE LEMIEUX POUR LA « MAGIE DE NOËL » LE 16 NOVEMBRE 2019

19-249

**RÉSOLUTION NO 19-249
LA MAGIE DE NOËL
FERMETURE DE RUE LE 16 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des loisirs de Kingsey Falls, en collaboration avec le Comité de promotion de Kingsey Falls et le département d'horticulture de Cascades, organise une journée familiale pour Noël « *La Magie de Noël* » qui se tiendra le 16 novembre 2019 au parc Bernard Lemaire et le parc municipal;
- 2 La corporation a déposé une demande à la ville pour autoriser la fermeture de la rue Lemieux pour cette activité;
- 3 Il y a lieu d'encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la fermeture de la rue Lemieux, le 16 novembre 2019, entre 9 h et 16 h pour la tenue de La Magie de Noël organisée par la Corporation des loisirs de Kingsey Falls, en collaboration avec le Comité de promotion de Kingsey Falls et le département d'horticulture de Cascades.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

19,294 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI- Participation financière à l'édition 2020 du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi

19-250

**RÉSOLUTION NO 19-250
TRIO-ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI
DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs, avec la participation de la caisse populaire Desjardins, met en place le Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi permettant à des étudiants de travailler durant l'été;
- 2 Des jeunes de Kingsey Falls seront soutenus par cet organisme pour un emploi à l'été 2020;
- 3 Il y a lieu de participer financièrement à ce projet;
- 4 Les fonds nécessaires seront disponibles au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (1 400,00 \$)** à titre de contribution financière au projet Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi, édition 2020, mis de l'avant par le Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs. Cette contribution permettra à d'avoir 3 apprentis-stagiaires dans la municipalité.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs.

19,295 PROCURE – Journée de sensibilisation au cancer de la prostate

19-251

**RÉSOLUTION NO 19-251
JOURNÉE QUÉBÉCOISE DE SENSIBILISATION
AU CANCER DE LA PROSTATE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;
- 2 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;
- 3 PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

- 4 Il est important de sensibiliser la population de Kingsey Falls au dépistage du cancer de la prostate;
- 5 La campagne de financement « Nœudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls déclare le 19 novembre comme « La journée Kingsey Falls de la sensibilisation au cancer de la prostate « Nœudvembre ».

**19,296 ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 19-13
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

**19-252 RÉSOLUTION NO 19-252
ADOPTION DU PROJET DU
RÈGLEMENT N° 19-13 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE
LA VILLE DE KINGSEY FALLS ET FIXANT LA
DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le projet du règlement n° 19-13 Règlement amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

Le présent projet de règlement n°19-13 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter à l'article 8.3.3.3 la zone mixte.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 décembre 2019, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

19,297 AFFAIRES NOUVELLES

**19,297.1 SUIVI DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE PANNEAUX
D'ARRÊT LUMINEUX**

La directrice générale informe les membres du conseil que la compagnie qui avait soumissionné pour les panneaux d'arrêt lumineux l'a informée qu'ils ne sont plus disponibles sur le marché.

De nouvelles soumissions ont été demandées et le conseil sera informé des résultats lors d'une prochaine session.

19,297.2 FONDATION À NOTRE SANTÉ – Tableau d'honneur

La directrice générale informe les membres du conseil que la Fondation À Notre Santé va dorénavant combiner les dons à la campagne annuelle et à la campagne majeure de 2012 à 2018 dans un même total de dons cumulatifs. De plus, le tableau des donateurs situé auparavant au 1^{er} étage

de l'hôpital sera déménagé à la nouvelle entrée de l'hôpital. Le nom de la ville apparaîtra dans le tableau.

19,298 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 20.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière